



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 8 septembre 2020]

Date de la convocation

2 septembre 2020

Date d'affichage

9 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 3

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Laurent SQUASSINA, Marie-Françoise BONELLO

Absents :

N° 099/ 2020

Secrétaire de séance : Martine SOUQUET

OBJET DE DELIBERATION : Approbation du compte-rendu annuel d'activité de THEMELIA – exercice 2019 – ZAC de Pouille/Quartier des 7 Fontaines

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, par délibération en date du 15 décembre 2003, a confié à THEMELIA l'aménagement de la ZAC de Pouille.

Conformément aux articles L.305 du Code de l'Urbanisme, L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et 21 de la convention publique d'aménagement, THEMELIA adresse à la Collectivité, chaque année, un compte-rendu annuel d'activité sur le déroulement de l'opération du point de vue administratif, financier, des études et des réalisations.

La présentation dudit rapport est assurée par M. FROMENTEAU de THEMELIA.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée délibérante l'ensemble des documents établis par THEMELIA (rapport joint en annexe).

1 ANNEXE

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte-rendu annuel de Themelia tel que détaillé ci-dessus,

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Patrice GAUSSERAND

Fait à Gaillac le 9 septembre 2020



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200908-099-2020-DE
Date de télétransmission : 09/09/2020
Date de réception préfecture : 09/09/2020